

LES SEMAINES DE LA PRÉVENTION ÎLE-DE-FRANCE

Une démarche collective au service de la sécurité des chantiers

Portées par l'Observatoire Régional DT-DICT Île-de-France, les Semaines de la Prévention rassemblent chaque année maîtres d'ouvrage, entreprises de travaux, exploitants de réseaux, collectivités et gestionnaires de voirie autour d'un objectif commun : améliorer la sécurité des chantiers et prévenir les endommagements de réseaux.

QUELLE EST SA DURÉE ?

L'édition 2026 des Semaines de la Prévention Île-de-France se déroulera du 14 septembre au 16 octobre 2026. Chaque structure est libre d'organiser par elle-même une ou plusieurs visites durant cette période à l'aide de l'application PREVYS en répondant à un questionnaire.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Tous les acteurs concernés par les travaux à proximité des réseaux sont invités à participer : maîtres d'ouvrage, entreprises de travaux, exploitants de réseaux, collectivités territoriales, gestionnaires de voirie et experts métiers.

Une démarche portée par l'Observatoire Régional DT-DICT Île-de-France

L'Observatoire Régional DT-DICT Île-de-France coordonne cette opération afin de favoriser le dialogue entre les différents acteurs, diffuser les bonnes pratiques et contribuer à l'amélioration continue de la sécurité des chantiers à proximité des réseaux.

Les enseignements issus des visites alimentent également les réflexions menées au sein de l'Observatoire National DT-DICT.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Pendant 5 semaines, des visites sont réalisées sur des chantiers en activité. À l'aide d'un questionnaire basé sur les fondamentaux de la réglementation DT-DICT, les participants observent, échangent et partagent leurs retours d'expérience directement sur le terrain. Les observations recueillies sont ensuite centralisées et analysées afin d'identifier les bonnes pratiques et les axes d'amélioration

POURQUOI PARTICIPER ?

Les Semaines de la Prévention permettent de :

- partager les expériences terrain entre acteurs de la filière ;
- mieux comprendre les enjeux de chacun ;
- valoriser les bonnes pratiques ;
- contribuer à l'amélioration continue de la prévention des dommages aux réseaux ;
- participer à une démarche collective reconnue au niveau régional ;
- s'inscrire dans le dispositif des Balises de sécurité 2024-2030

